

<https://www.paris-normandie.fr/id580314/article/2024-11-21/handicap-delai-de-traitement-t...>

Par Delphine Letainturier

8 min read

## Handicap. Délai de traitement trop long à la MDPH de Seine-Maritime : Aurélie, en galère financière

Toutes les personnes handicapées et tous les parents d'un enfant porteur de handicap savent. Le retard accumulé dans le traitement de leurs dossiers en Seine-Maritime est hors norme. Le délai moyen qui dépasse les huit mois provoque des situations intenable dans certaines familles. Aurélie témoigne.



*Par Delphine Letainturier*

Publié: 21 Novembre 2024 à 16h04 Temps de lecture: 2 min

Les fins de mois sont très compliquées pour Aurélie Letellier, maman célibataire. Elle vit avec ses deux enfants, âgés de 6 et 15 ans, à Canteleu. Et le long délai de traitement des dossiers par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ne vient pas lui faciliter la vie. Depuis le mois d'août, elle ne perçoit plus les 149 € de l'AEEH, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, ni le complément de l'AEEH, de l'ordre de 430 €. Parce que la réponse à la demande, qui doit être renouvelée tous les deux ans dans le cas de la fille d'Aurélie, traîne. Son formulaire, qui correspondait à un renouvellement de droit, elle l'a envoyé en début d'année 2024.

## Une maman qui ne peut plus travailler

Sa petite fille, Léa, est atteinte d'un trouble du spectre autistique (TSA) et du trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH). « *Elle a été diagnostiquée à deux ans et demi.* » Suivant une notification délivrée par la MDPH, Léa bénéficie d'un accompagnement (AESH) dans sa classe de CP de huit heures hebdomadaires. Chaque semaine, Léa doit se rendre à ses séances de psychomotricité, d'orthophonie, d'ergothérapie... Elle rencontre aussi une psychologue. Des rendez-vous qui occasionnent des dépenses. « *Plus de 400 € par mois* », soupire Aurélie qui pourtant ne peut pas concilier un travail avec l'emploi du temps exigeant de sa fille. « *Je fais des extras pour des traiteurs les week-ends où Léa est chez son papa.* » Mais pas suffisants pour vivre avec ses deux enfants. « *Heureusement que mes parents sont là...* »

” On m'a déjà répondu qu'il fallait que je serre les dents »



Aurélie Letellier, avec le portrait de sa fille, Léa, âgée de 6 ans - Photo Paris Normandie

L'AAEH est complétée par une majoration pour parent isolé mais aussi pour faire face aux surcoûts et aux pertes de salaire en fonction du niveau de handicap de l'enfant. Pour Aurélie, cela ne comble pas sa perte de rémunération mais c'est absolument

indispensable pour régler les frais paramédicaux. « *Si je suspends les soins de ma fille, je ne suis pas sûre de retrouver une place chez la psychologue ou chez l'orthophoniste, il y a tellement d'attente.* »

La maman de Léa a appelé la MDPH à plusieurs reprises pour savoir où en était son dossier. « *On m'a dit que mon dossier était prioritaire mais sans rien me préciser de plus.* » Le renouvellement de la notification qui prenait fin au 31 août a fini par tomber en octobre. Heureusement, c'est arrivé à temps avant la suspension de l'accompagnement de la fillette en classe. Mais pour la partie 'allocations', la situation n'est toujours pas débloquée. « *On m'a déjà répondu qu'il fallait que je serre les dents.* » Un manque de tact évident face à une mère de famille qui affronte déjà, au quotidien, le handicap de son enfant.

## **Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :**

[Rouen \(Seine-Maritime\)](#), [Canteleu \(Seine-Maritime\)](#)

## **Juste pour vous**

Pour profiter d'une expérience de lecture optimale, nous vous conseillons d'activer vos cookies.

[Activer](#)

Generated with Reader Mode